Communauté de communes de l'Est de la Somme

Déclaration de projet

Résumé non technique

Procédure approuvée le 4 juillet 2024

SAS UrbYcom
Aménagement & Urbanisme

85 Espace Neptune
Rue de la Calypso
62110 HENIN-BEAUMONT

Tel. 03 62 07 80 00
Fax. 03 62 07 80 01
Mail. contact@urbycom.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
PRESENTATION DU PROJET 3
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 5
IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT 18
I. Milieu physique 18
II. Ressource en eau 19
III. Climat et qualité de l'air 20
IV. Milieu naturel 21
V. Paysage et patrimoine 22
VI. Risques naturels et technologiques 23
Conclusion 25

PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la Communauté de l'Est de la Somme soutient Energipôle dans le projet de création d'un village industriel énergétique sur la friche Saint Louis Sucre, située sur les territoires d'Eppeville, Ham et Hombleux. Ce projet s'inscrit dans une volonté de renouvellement urbain, dans le respect des objectifs prônés par le code de l'Urbanisme en son article L.101-2. A ce titre, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a délibéré sur le lancement d'une procédure de déclaration de projet, au titre de l'intérêt général.

Ce projet entraine la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-pays Hamois et du Plan Local d'Urbanisme d'Hombleux. En effet, l'emprise de l'ancienne sucrerie s'étend sur une superficie d'environ 207 ha, dont la majorité se trouve sur la commune d'Eppeville. La mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités permettra la réalisation de ce projet.

C'est dans ces conditions que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a décidé de mettre en œuvre cette procédure, prévue à l'article L.300-6 du code de l'Urbanisme, lui permettant ainsi de procéder aux adaptations des différents documents d'urbanisme.

Source : Cartographie Urbycom

La sucrerie d'Eppeville a cessé partiellement ses activités en février 2020, laissant ainsi l'ensemble des constructions présentes sur place.

En dehors des constructions en lien direct avec l'activité sucrière, dont le bâtiment E est en partie aux Monuments Historiques depuis 2022, il faut noter la présence d'un menhir dit la pierre qui pousse, classé aux monuments historiques depuis 1889.

Le château, qui abritait auparavant la direction et le logement du directeur de l'usine, aujourd'hui affecté à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, ne fait pas partie du projet, assurant ainsi sa préservation. Il en est de même pour le cimetière.

L'emprise de la sucrerie s'étend sur une superficie de 207 ha, dont environ 183 ha constituent le projet.

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement (partie I de l'évaluation environnementale) est présenté et synthétisé dans le tableau suivant.

	CONSTATS	OBJECTIFS
Milieu physique	- Topographie marquée par la Somme ; - Limons, Craie, Alluvions, … ; - Site traversé par la Somme ; - Présence de zones humides et à dominante humide au sein de l'emprise du projet.	- Maintien de la qualité de l'eau souterraine - Maintenir au maximum les projets hors des zones humides et prévoir des zones de compensation au sein même du périmètre de projet.
Climat	- Climat tempéré océanique ; - Bonne qualité atmosphérique.	- Maintien de la qualité atmosphérique
Paysage et patrimoine	- Présence du menhir dit de la pierre qui pousse	- Préservation du paysage (création de haies, traitement paysager d'envergure) - Préservation du patrimoine
Milieu naturel	- Site à proximité des sites naturels, corridors et réservoirs de biodiversité - Site concerné par des éléments du SRCE, ZNIEFF, …	- Préservation des espaces naturels grâce au traitement paysager
Risques et nuisances	- Risques de remontées de nappe, - Mouvement des argiles d'aléa nul à moyen - Présence d'un site CASIAS et d'un ICPE dû à l'ancienne activité sucrière - Emprise du projet traversée par un axe terrestre bruyant de catégorie 3	- Ne pas aggraver les nuisances

Les cartes suivantes présentent les enjeux du territoire vis-à-vis du projet de village industriel et énergétique au sein de la friche Saint-Louis Sucre au sein des communes de Ham, Eppeville et Hombleux.

1. Milieu physique

Source : Cartographie Urbycom

2. *Ressources en eau*

Source : Cartographie Urbycom

3. *Zones humides et à dominante humide*

Source : Cartographie Urbycom

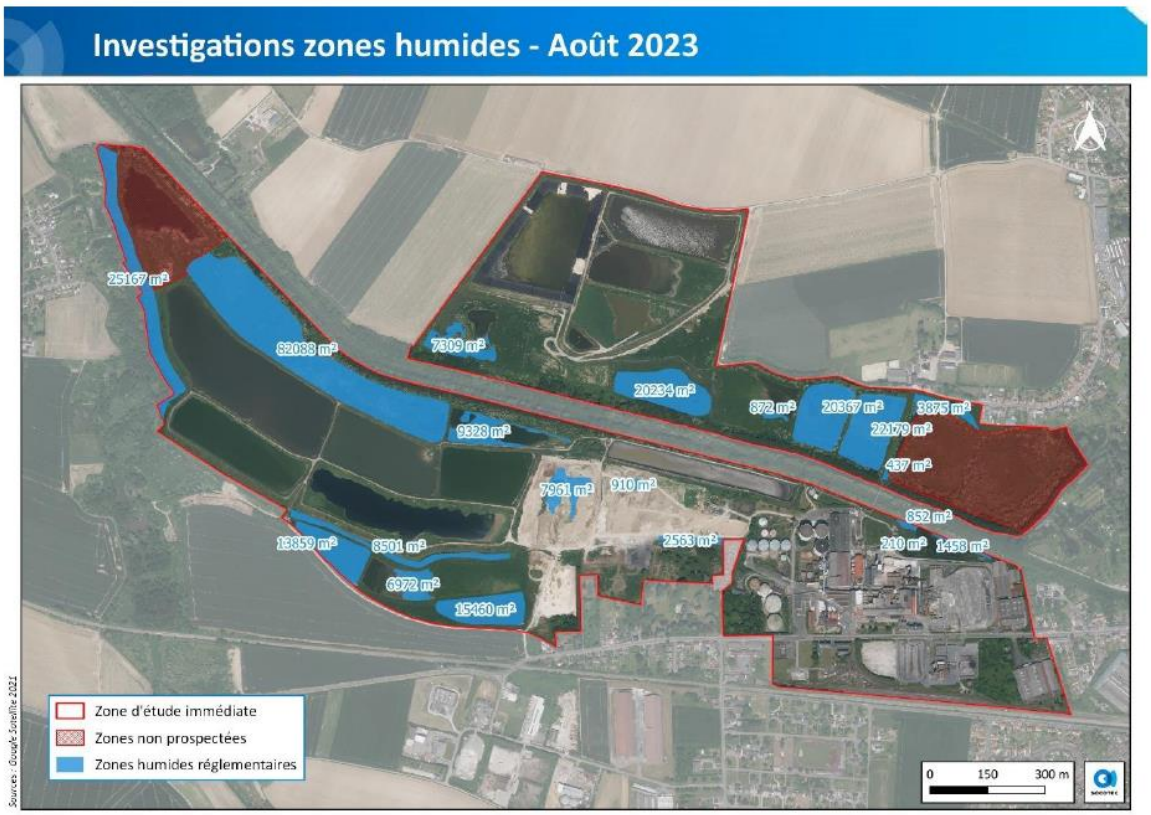

Source : Socotec

Source : Cartographie Urbycom

4. *Risques d'inondation*

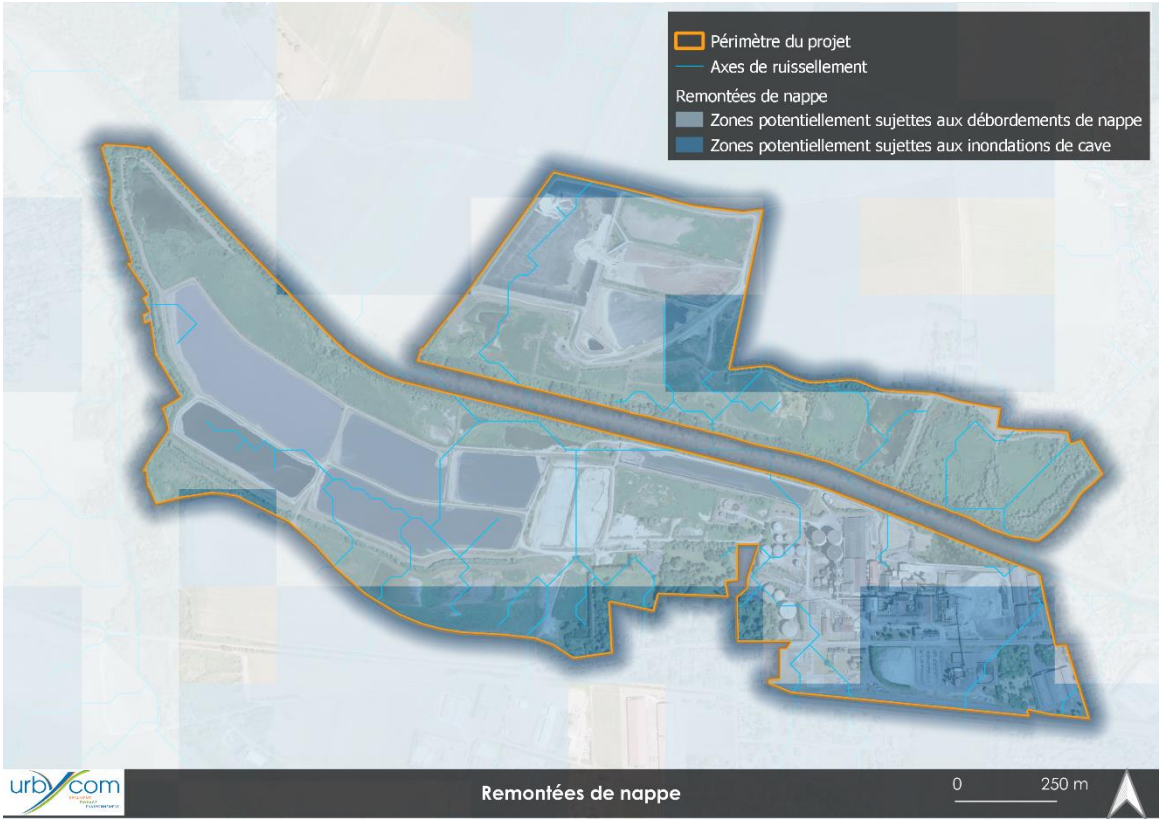

Source : Géorisque

Source : Cartographie Urbycom

5. *Risque de mouvement des argiles*

Source : Cartographie Urbycom

6. *Risques technologiques*

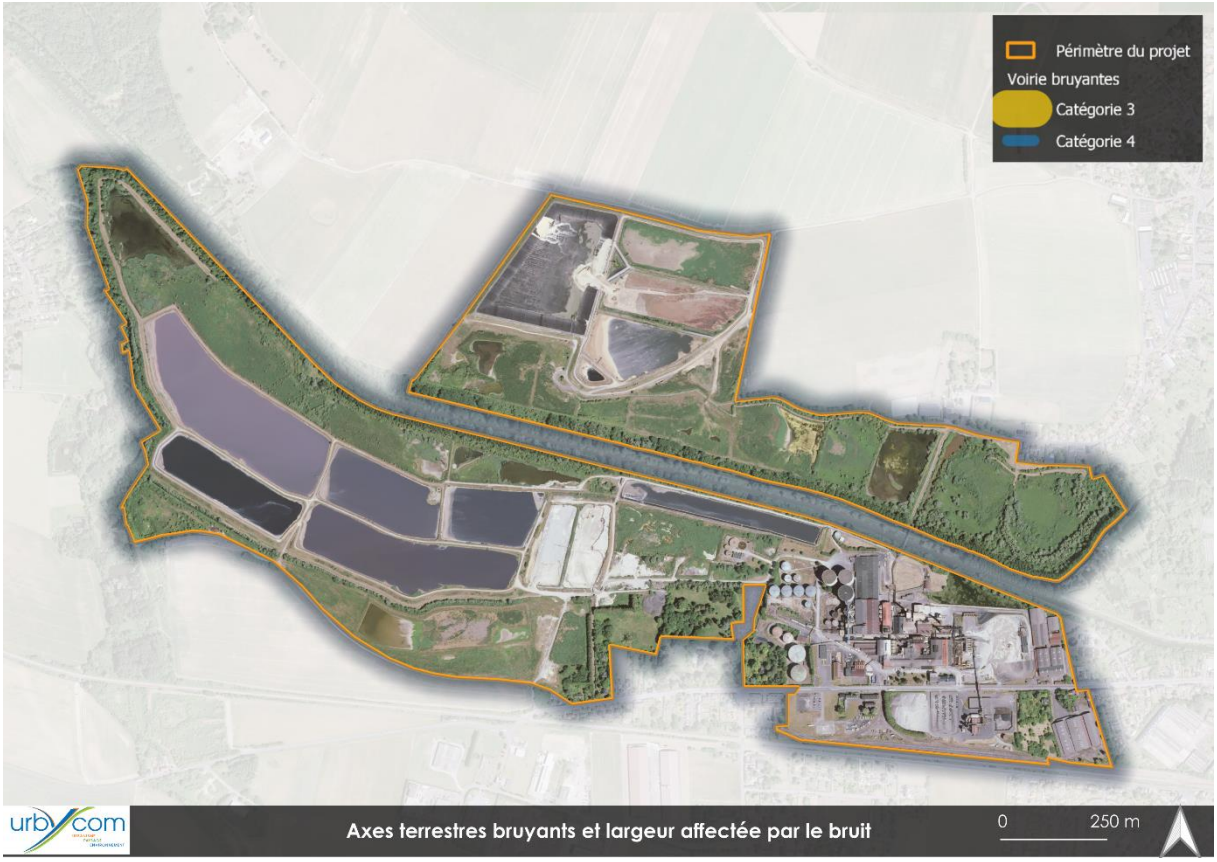

Source : Cartographie Urbycom

Source : Cartographie Urbycom

7. Espaces agricoles

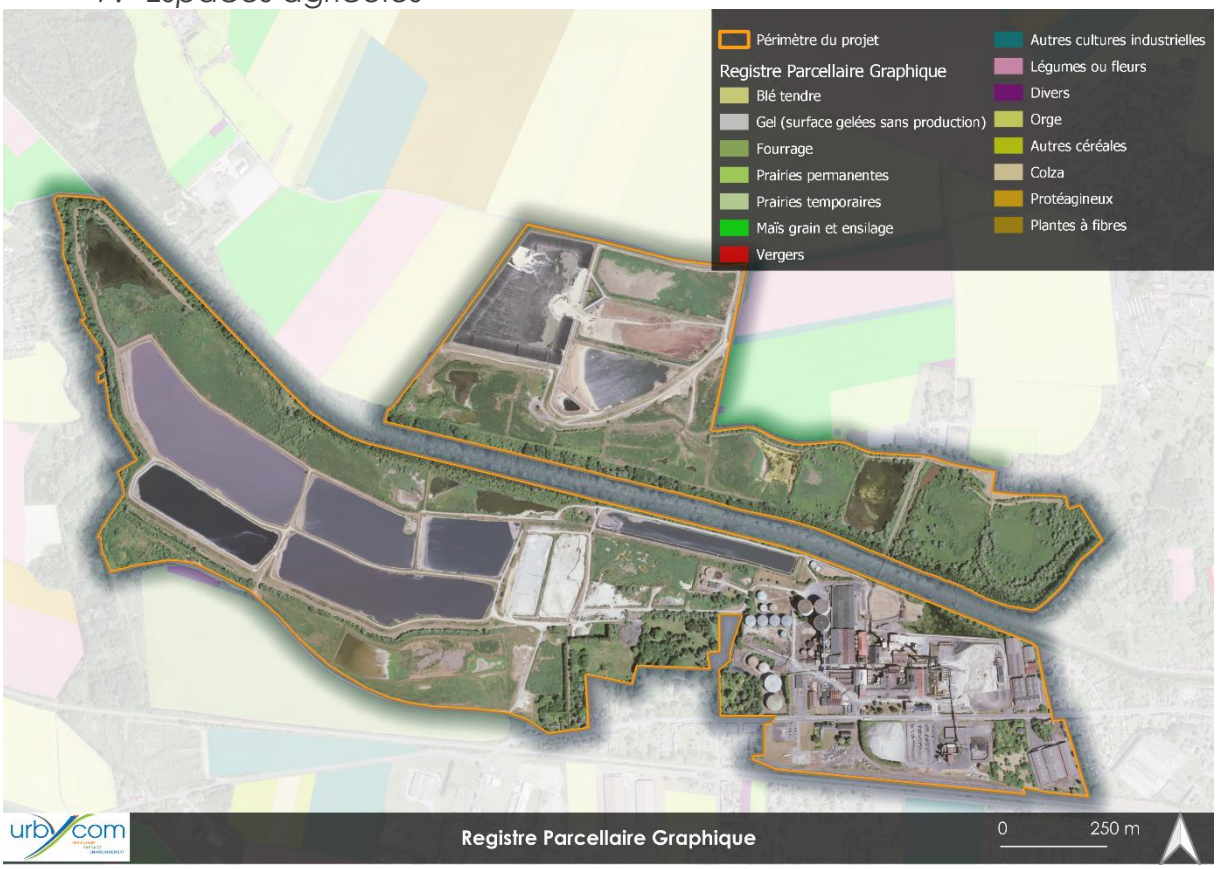

Source : Cartographie Urbycom

8. Milieu naturel

8.1. ZNIEFF

Source : Cartographie Urbycom

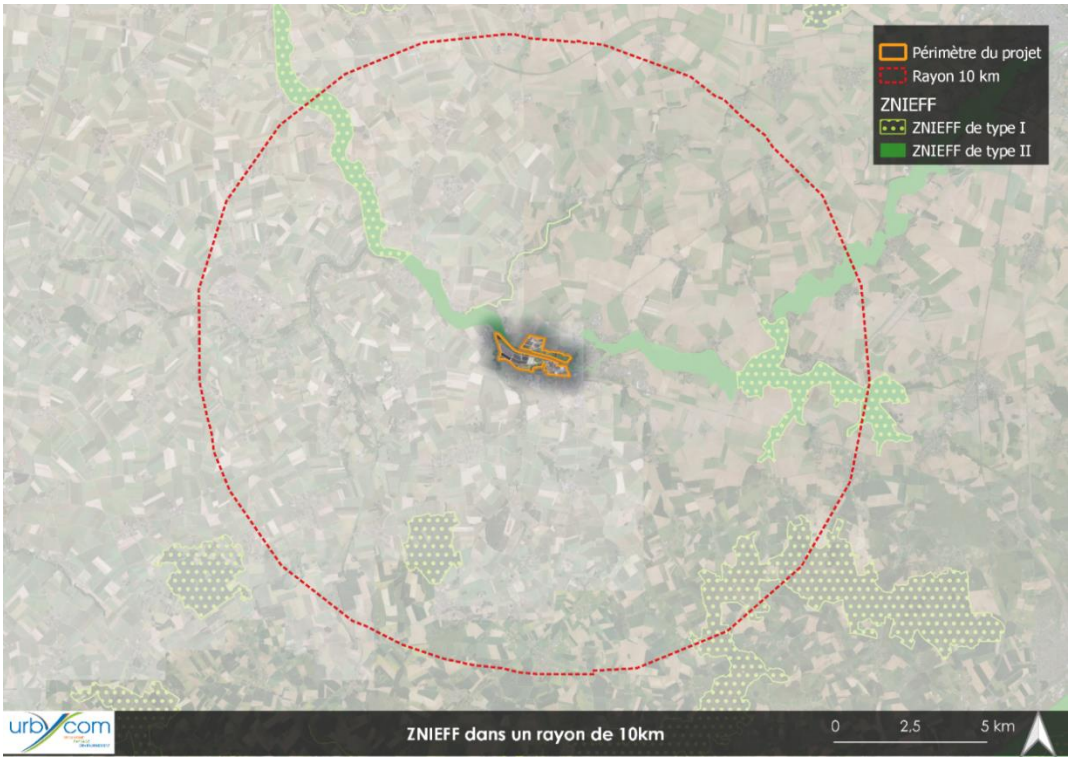

Source : Cartographie Urbycom

8.2. Natura 2000

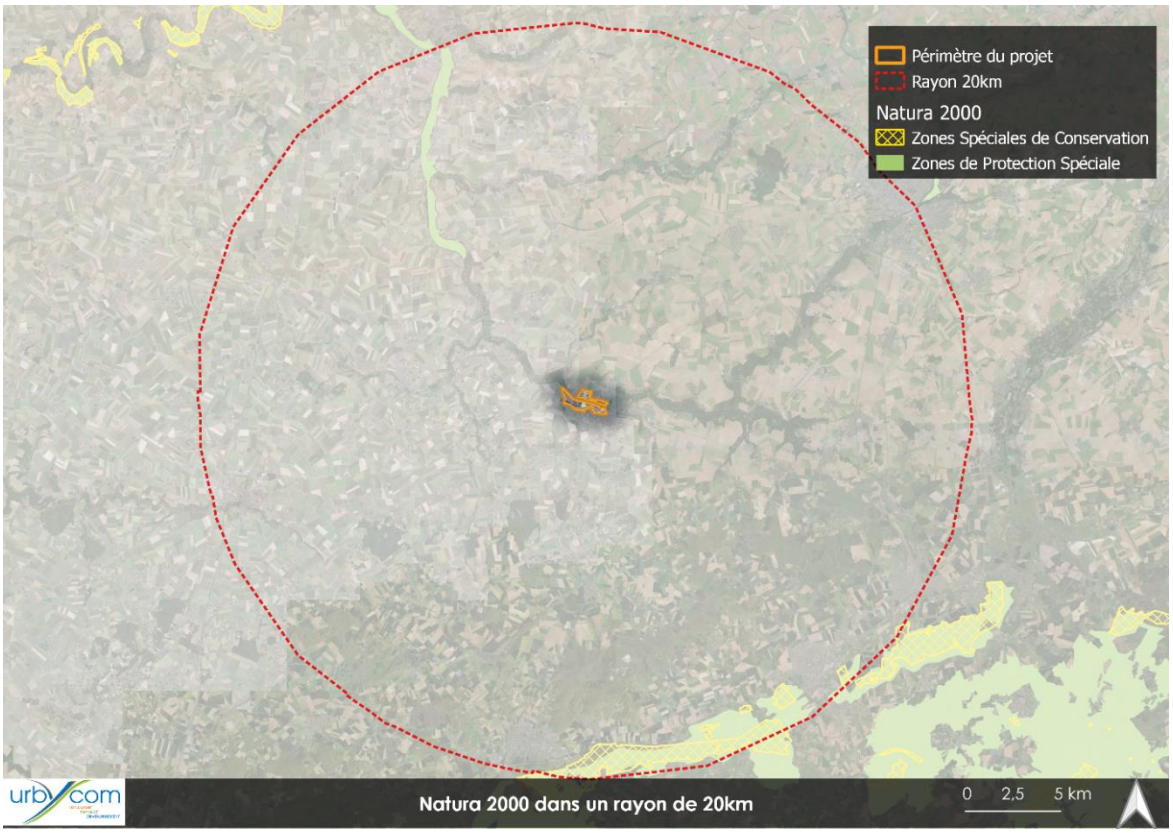

Source : Cartographie Urbycom

8.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

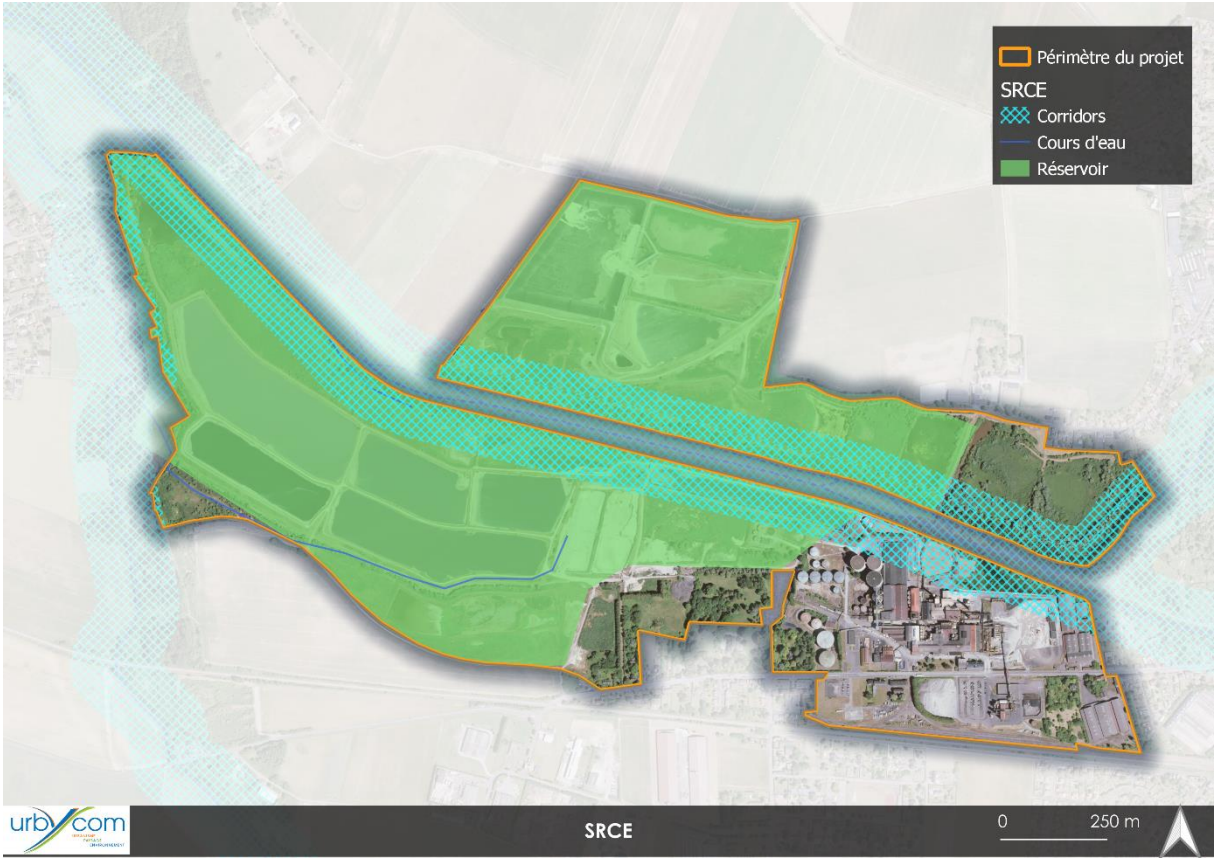

Source : SRCE, Cartographie Urbycom

9. *Patrimoine*

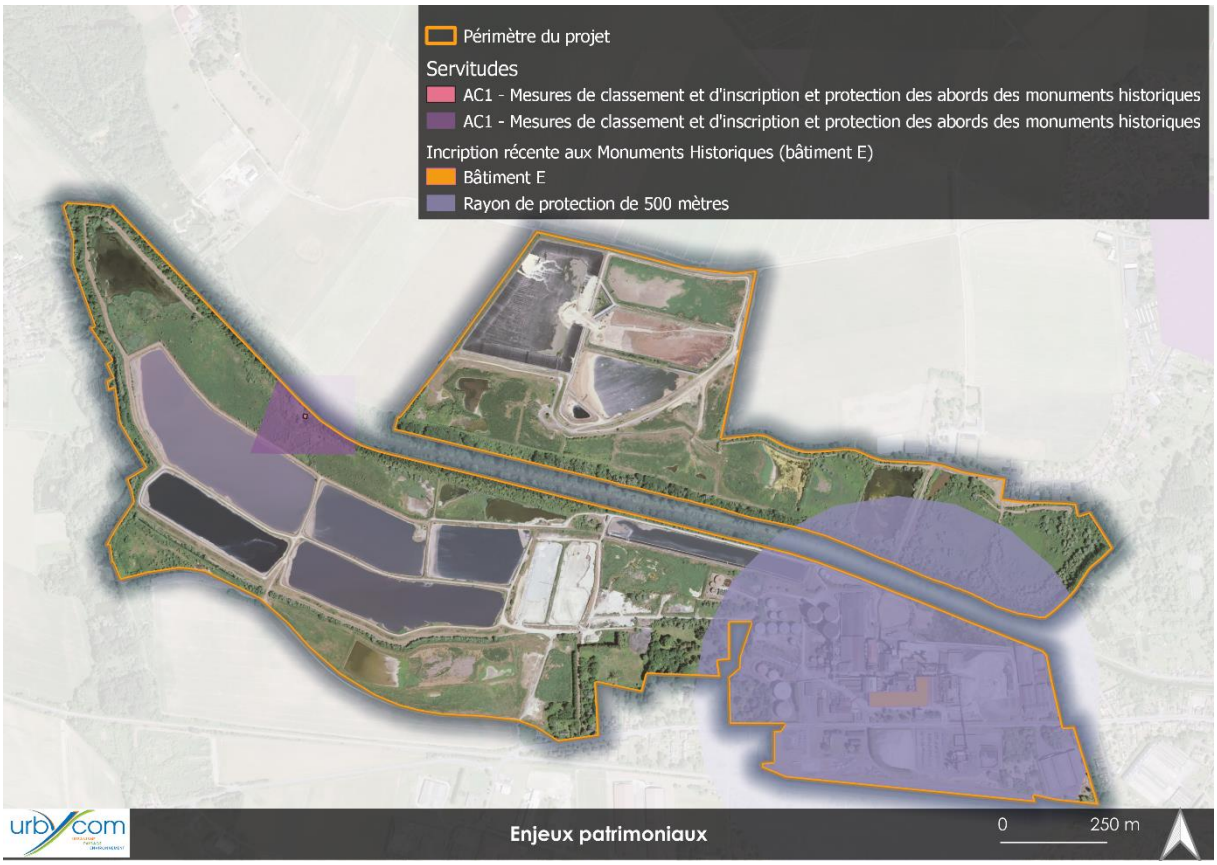

Source : Cartographie Urbycom

IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les tableaux suivants reprennent de manière synthétique la partie III « Impacts du projet et mesures pour l'environnement » de l'évaluation environnementale.

I. Milieu physique

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Topographie et géologie	Limiter l'impact de la modification de la topographie en particulier au sein de la colline énergétique.	Modification importante de la topographie au sein de la colline énergétique.	Aucune mesure n'a été prise, la colline énergétique étant un indispensable du projet.	Cet espace bénéficiera d'une emprise strictement limitée, tout comme les apports de matériaux externes au sein du site.	Aménagement paysager renforcé et réalisé au fur-et-à-mesure.
Imperméabilisation des sols	Le projet se situe en grande partie au sein d'espaces industriels en friche.	Limiter l'impact des nouvelles constructions sur les espaces naturels alentour.	Le projet se situe en grande partie au sein d'un ancien espace industriel ainsi l'artificialisation des sols est définie comme totale.	/	Des zones de compensation seront mises en place (notamment pour les zones humides).

II. Ressource en eau

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Hydrographie et hydrogéologie	Le périmètre de projet est traversé par la Somme.	Eviter tout impact des projets sur ce cours d'eau.	La Somme est exclue du périmètre de projet.	Les espaces boisés situés de part et d'autre du réseau hydrographique seront maintenus dans la mesure du possible.	/
Gestion de la ressource en eau	Eviter tout impact majeur sur la qualité et la quantité des ressources en eau.	Augmentation de la consommation d'eau potable par l'arrivée de nouveaux services et activités.	Le site est localisé à distance des périmètres de protection des captages et de leurs aires d'alimentation.	- Les eaux de ruissellement seront collectées. - Les entreprises seront incitées à réaliser des économies d'eau	/
Zones humides	Identification de 25 ha de zones humides réglementaires selon les premières conclusions des études.	Plus de 14 ha de ces zones humides seront préservés.	Les projets ont été localisés à distance des zones humides dans la mesure du possible	/	Des zones de compensation potentielles ont été identifiées. Elles devront être mises en place avant tout impact sur les zones humides identifiées.

III. Climat et qualité de l'air

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Qualité de l'air	La venue de nouvelles entreprises va induire une hausse du trafic routier et des émissions de gaz à effet de serre.	Limiter les émissions de gaz à effet de serre dans la mesure du possible.	Les émissions de gaz à effet de serre sont difficilement évitables dans ce cadre. Cependant, notons que l'ancienne sucrerie Saint-Louis émettait également des GES du fait de sa production.	Le site revêt une opportunité dès lors qu'il est desservi par des axes routiers majeurs et est situé à proximité de la future plateforme multimodale du canal Seine-Nord-Europe (moins de 10km).	Les employés seront encouragés à utiliser les modes alternatifs à la voiture individuelle. Pour les marchandises, le transport fluvial pourra être priorisé.

IV. Milieu naturel

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
ZNIEFF **Natura 2000** **Services écosystémiques**	Le site de projet est traversé par la Somme. Ce réseau hydrographique est accompagné par des zones naturelles d'intérêt de type ZNIEFF de type II, et d'autres corridors et réservoirs biologiques. Le projet est situé à distance des zones Natura 2000.	Les premières études réalisées sur le site ont permis de mettre en évidence la présence de : • 24 habitats naturels et semi-naturels dont 1 habitat d'intérêt communautaire (annexe I, directive 92/43/CEE) • 175 espèces végétales dont 4 espèces exotiques envahissantes avérées • 90 espèces d'oiseaux (nicheurs, migrateurs et hivernants) dont 60 protégées (EU et/ou FR) à minima 19 patrimoniales • 11 espèces de chiroptères (enjeux forts pour 5 d'entre-elles) • 3 espèces protégées d'amphibiens • 2 espèces de reptiles protégées mais non menacées • 39 espèces d'insectes : 17 papillons de jour, 10 orthoptères (1 espèce menacée mais non protégée) et 13 libellules. *Source : Socotec*	/	Le projet fera l'objet d'un aménagement paysager renforcé et favorable au maintien de la biodiversité au sein du site. Des zones naturelles identifiées au sein de la zone seront maintenues.	Des zones de compensations potentielles ont été identifiées au sein de la zone de projet.

V. Paysage et patrimoine

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Paysage	Garantir les perspectives paysagères vers les espaces naturels de la Somme et les espaces agricoles.	La colline énergétique portera atteinte aux perspectives paysagères et à la planitude des espaces initiaux.	/	Emprise limitée de la colline énergétique. De nombreux boisements présents sur le site seront maintenus dans le cadre du projet.	Le boisement de la colline énergétique sera réalisé au-fur-et-à-mesure de la construction afin d'assurer son intégration.
Patrimoine	Garantir la préservation des deux monuments historiques recensés au sein du périmètre de projet.	Le menhir dit de la pierre qui pousse est localisé au sein d'espaces naturels de type zone humide au sein du projet. Le bâtiment E de la sucrerie est localisé au cœur de la zone industrielle du futur projet.	/	Maintien des monuments historiques dans un contexte naturel ou bâti similaire à leur situation initiale.	/

VI. Risques naturels et technologiques

L'ensemble des risques du territoire est repris au PADD et explicité dans le règlement de chaque zone.

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Axes terrestres bruyants	Projet traversé par un axe terrestre bruyant de catégorie 4 (D930).	Les nouvelles entreprises accueilleront des flux routiers et augmenteront en partie les nuisances au sein des axes desservant le site.	/	- Le site revêt une opportunité dès lors qu'il est desservi par des axes routiers majeurs et est situé à proximité de la future plateforme multimodale du canal Seine-Nord-Europe (moins de 10km). - Les bâtiment devront être conformes à la réglementation acoustique en vigueur le long de ces axes.	Les employés seront encouragés à utiliser les modes alternatifs à la voiture individuelle. Pour les marchandises, le transport fluvial pourra être priorisé.
Inondation	Site soumis à un risque d'inondation par remontées de nappe et des zones inondées constatées.	L'imperméabilisation de sols supplémentaires peut aggraver les risques inondations. Il est donc primordial que la continuité hydraulique en place soit maintenue.	Les zones de constructions seront implantées à l'écart des zones inondées constatées.	- Des études de perméabilité pourront être menées. - Les eaux de ruissellement seront collectées (colline énergétique)	Les aménagements paysagers prévus et le maintien de certains boisements et zones humides permettront de limiter ce risque

					d'inondation et de compenser certains espaces artificialisés.
Mouvement des argiles	Risque d'aléa nul à moyen de mouvement des argiles observé sur l'ensemble de la zone du projet	Les nouvelles constructions pourront être impactées par ce risque.	/	Des études géotechniques pourront être menées afin de prévoir des constructions adaptées.	/
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement **CASIAS**	Présence d'un site ICPE et CASIAS expliqué par l'ancienne activité de la sucrerie.	Les nouvelles activités pourront également disposer de classement de ce type.	/	/	/

CONCLUSION

Les principaux enjeux identifiés au sein du territoire concernent notamment, les divers risques d'inondations mais également la préservation du patrimoine naturel et urbain du territoire de la Somme. Ces éléments font ainsi l'objet de mesures de préservation, de réduction et/ou de compensation. Les autres thématiques étudiés ont révélé des enjeux plus faibles. Cependant, ils font également l'objet de diverses mesures visant à ne pas aggraver ces risques et à répondre à leurs objectifs de préservation. Notons particulièrement que le projet prévoit des aménagements paysagers mais également des zones de compensation des zones humides affectées par les installations photovoltaïques.

Si les diverses mesures prévues dans le cadre de ce projet sont mises en place et suivies, le projet n'aura que peu d'impact sur l'environnement.